

PRATIQUE DE LA VISITE D'INFORMATION ET DE PREVENTION EN SANTE AU TRAVAIL PAR LES INFIRMIER(S)

Cadre	Formation Continue des infirmiers de Santé au travail
Durée de la formation	14 heures de formation en présentiel soit 2 jours
Horaires de la Formation	9 H 00 à 17 H 00
Lieu de la formation	Paris
Coordonnées de l'organisme de Formation	Institut Européen de Formation en Santé – Bât CIAT – 4^{ème} ETAGE – 32 rue de PARADIS – 75010 PARIS
Direction Pédagogique	Sylvain WLODARCZYK, Directeur de l'Institut Européen de Formation en Santé
Formateur	Docteur Thomas PERRIN, Médecin du travail
Formés	Infirmier(e) exerçant en service de Santé au Travail
Pré-requis	Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) avec expérience en service de Santé au travail
Objectifs de Formation	<p>Actualiser les connaissances des infirmiers en mission sur des postes de santé au travail sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réglementation du suivi individuel de l'état de santé au travail (décret du 27 décembre 2016) ▪ La pratique des visites d'information et de prévention par les infirmier(es) dans le cadre de protocoles qui leur sont prescrits par les médecins du travail.
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation interactive sous forme d'apports théoriques et conceptuels, d'étude de cas concrets et de mises en situation professionnelle ▪ Encadrement assuré par des professionnels de terrain ayant l'expertise des modules d'enseignement abordés



INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE
 Organisme de DPC n° 2682
 Bât CIAT – 4^{ème} Etage – 32 rue de PARADIS
 75010 PARIS
 ☎ : 0387.18.18.18
 www.iefsante.com



HORAIRES	PROGRAMME DE LA 1^{ère} JOURNEE	INTERVENANT
9 H 00 à 9 H 30	<p align="center">ACCUEIL et présentations interactives</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'intervenant et des stagiaires Présentation de la formation, mise en projet des stagiaires Pré test d'évaluation des connaissances et des pratiques professionnelles dans la visite d'information et de prévention en santé au travail 	<p align="center">Docteur Thomas PERRIN Médecin du travail</p>
9 H 30 à 12 H 30	<p align="center">ACTUALISATION DES CONNAISSANCES : Le suivi individuel de l'état de santé au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> La modernisation de la médecine du travail par le décret du 27/12/2017 Les missions des services de santé au travail, précisions apportées dans le décret Le nouveau rôle confié à l'infirmier(e) au sein de l'équipe pluridisciplinaire Principes du suivi individuel de l'état de santé au travail : suivis individuel, adapté et renforcé, motifs de visite et leurs conclusions professionnelles, DMST La visite d'information et de prévention (VIP) : intérêts, contenu, objectifs et limites Responsabilités de l'infirmier(e) dans la pratique du suivi individuel <p align="center">Apports interactifs de connaissance</p>	
12 H 30 à 13 H 30	Repas	
13 H 30 à 17 H 30	<p align="center">EVALUATION ET AMELIORATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES Les protocoles de visite d'information et de prévention en santé au travail (1^{ère} partie)</p> <ul style="list-style-type: none"> Un protocole pour chaque phase de la VIP L'accueil du salarié en VIP Protocole de biométrie Protocole d'examens complémentaires Questionnaire et protocole d'évaluation de l'état de santé général Information du salarié et conseils de prévention en santé générale Synthèse de l'après-midi <p align="center">Apports interactifs de connaissance, étude de cas</p>	<p align="center">Docteur Thomas PERRIN Médecin du travail</p>



PROGRAMME DE LA 2ème JOURNEE		
9H à 12 H 30	<p>EVALUATION ET AMELIORATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES Les protocoles de visite d'information et de prévention en santé au travail (2ème partie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire et protocole de santé au travail ▪ Focus sur les protocoles de suivis individuels adapté et renforcé selon les risques professionnels ▪ Information du salarié et conseils de prévention en santé au travail ▪ Conclusion de la VIP, fiche de suivi et transmission des informations au médecin du travail ▪ Du protocole à l'entretien individuel : techniques et styles d'entretien ▪ Synthèse de la matinée <p>Apports interactifs de connaissance, étude de cas</p>	Docteur Thomas PERRIN Médecin du travail
12 H 30 à 13 H 30	Repas	
13 H 30 à 16 h 30	<p>EVALUATION ET AMELIORATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES Mise en situation de VIP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercices en groupe : mise en situation de VIP, jeux de rôle interactifs <p>Mises en situation professionnelle – Simulations</p>	Docteur Thomas PERRIN Médecin du travail
16 H 30 à 17 h 00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Correction du pré-test d'évaluation des connaissances, mise-à-jour et valorisation du CV des stagiaires ▪ Evaluation des acquis de la formation ▪ Evaluation de la formation 	

